Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **BCEP** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2019-412** **20/05/2019**

Date de mise en application : 20/05/2019
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2019
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
SG/SRH/SDDPRS/2019-283 du 13/04/2019 : Concours externe et concours interne pour le recrutement d'ingénieurs de recherche.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Concours externe pour le recrutement d'ingénieurs de recherche.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP DREAL ANSES MTES Administration centrale Etablissements d'enseignement technique agricole Etablissements d'enseignement supérieur agricole

Résumé : modification concernant la phrase d'admission du concours externe pour l'accès au corps des ingénieurs de recherche organisé au titre de 2019.
Suivi des concours externe et interne :
Bureau des concours et des examens professionnels

Suivi par : Madame Marie-Ange CHAZAL
Téléphone : 01 49 55 42 13
Fax : 01 49 55 50 82
Mèl : marie-ange.chazal1@agriculture.gouv.fr
Calendrier :
Date d’ouverture des pré-inscriptions : 16 avril 2019
Date limite des pré-inscriptions : 16 mai 2019
Date limite de retour des confirmations d’inscription : 31 mai 2019

Textes de référence :Décret n° 95-370 du 6 avril 1995 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche.
Décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État.
Arrêté du 29 avril 2005 fixant la liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types des établissements publics d'enseignement supérieur agricole relevant du ministre chargé de l'agriculture et de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.
Arrêté du 17 août 2005 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture.
Arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l’organisation des voies d’accès à la fonction publique de l’État.
Arrêté du 8 avril 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'ingénieurs de recherche du ministère de l'agriculture et de l’alimentation.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2019-283 du 12 avril 2019 est modifiée comme suit :

1) CONCOURS EXTERNE

Phase d'admission - Audition des candidats retenus :

Elle consiste en un exposé du candidat sur son cursus et ses motivations sans aucun support, suivi par un entretien libre avec le jury. Cette audition doit permettre d'apprécier la personnalité du candidat, ses motivations professionnelles, ses qualités de réflexion et ses connaissances ainsi que son aptitude à exercer les fonctions postulées et à remplir les missions confiées aux membres du corps des ingénieurs de recherche (durée : 45 min, dont 10 min maximum pour l'exposé du candidat**, le temps restant étant consacré à l'entretien avec le jury**).

Les directeurs et les chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ce concours.

Le Chef de Service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE